Vol. XLI Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 24 Avril 1912. No. 25

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE MANITOBA

Mise au Point

Nous ne demandons pas à la *North West Review* de partager nos opinions, mais nous lui demandons de ne pas nous faire dire ce que nous ne disons pas.

Ainsi quand la *North West Review* affirme que le *Manitoba* soutient que les *Catholiques du Manitoba ont leurs écoles séparées en tout moins le nom*, elle nous attribue un langage que nous n'avons pas tenu.

Cette affirmation de la *North West Review* est fausse et malhonnête. Elle nous surprend d'autant plus qu'elle vient d'un journal qui se couvre sans cesse du manteau de la religion pour frapper, à tort et à travers, ceux qu'elle n'aime pas.

Quant à nous, nous nous soucions assez légèrement de ce que peut penser et dire la *North West Review*. Nous n'avons jamais cru et nous ne croirons jamais à sa loyauté, aussi longtemps qu'elle sera dirigée par l'ignorant et turbulent scribe qui préside chez elle.

Nous voulons, cependant, répéter à la population catholique du Manitoba ce que nous avons dit déjà très clairement:

La question des écoles n'est pas règlée d'une manière finale. Les amendements Coldwell ne nous donnent pas les écoles séparées. Mais cette loi du gouvernement Roblin est une amélioration sensible à notre situation antérieure. Ce sont des amendements substantiels, qui rendront un service immense à la minorité de cette province s'ils sont acceptés, *autant par la minorité que par la majorité*, dans un esprit de justice et de "British fair play". Il en sera de cette loi comme de toute autre: seuls la bonne volonté, la largeur de vues et l'esprit de conciliation pourront lui faire porter ses fruits.

Aujourd'hui plus que jamais il faut l'union de toutes les bonnes volontés, de tous les esprits larges, de tous les citoyens généreux, de toutes les nationalités, de toutes les religions et de tous les partis politiques contre l'agitation des esprits étroits, des exaltés et de tous ces personnages qui ne sauraient vivre que par des appels à la violence et aux préjugés de races.

Nous sommes à un moment décisif. Un geste brave et généreux vient d'être fait par le gouvernement Roblin. La législature du Manitoba, presque toute entière anglaise et protestante, a reconnu cette année que la situation faite à la minorité de cette province était injuste et indigne de la constitution britannique.

Qui osera nier que cet aveu de la législature ne soit un grand pas vers la solution de nos difficultés? De plus des amendements ont été passés par lesquels la minorité se verra soulagée de la double taxe et par lesquels des instituteurs appartenant à la religion de la minorité seront donnés aux enfants de cette minorité. Qui encore osera nier le mérite et la valeur de ces amendements ?

Nous ne disons pas, nous n'avons jamais dit, que c'est tout ce à quoi nous avons droit, mais nous répétons que c'est beaucoup. Prenons un exemple: Si quelqu'un nous enlève cent dollars et si, après quelques années, ce même personnage nous remet cinquante dollars, même si ce n'est pas toute la somme, nous devons reconnaitre que c'est une compensation, et une compensation sérieuse; mais si après quelques années ces cinquante dollars nous sont remis, non pas par celui qui nous a dépossédés, mais par celui qui de tout temps à été notre défenseur, la simple loi de l'honneur et de la loyauté nous commande d'avoir pour ce bienfaiteur double reconnaissance.

Pourquoi les hommes qui ont un mandat public n'auraient-ils pas droit, comme les autres hommes, à leur once de justice ?

Depuis quand la droiture et l'honnêteté existent-elles dans un seul quartier ?

Nos représentants n'ont jamais encore forfait à leur devoir.

Leur travail persévérant a porté des fruits. Il est pour le moins étonnant de voir des esprits envieux s'occuper plutôt à les démolir qu'à travailler de concert avec eux dans un franc effort de relèvement pour la minorité.

A entendre parler certains petits personnages, on croirait qu'ils sont peinés et désappointés de voir le chef du gouvernement du Manitoba si bien se conduire.

On semble vouloir jeter un voile sur son passé, sur celui de son parti et de ses amis, de crainte d'avoir à leur témoigner de la reconnaissance.

On ne veut pas voir les difficultés qui confrontent et qui confronteront toujours un premier ministre s'occupant de questions scolaires au Manitoba.

Au moment où M. Roblin se voit attaqué par un grand nombre de ses adversaires protestants, qui lui reprochent de détruire le système des Ecoles Nationales, on a le joli spectacle de catholiques fonçant sur lui sous prétexte que sa loi scolaire n'est qu'un attrape-votes!

On semble même vouloir restreindre la portée de la loi en deça des limites que la majorité elle-même lui reconnaît.

Vraiment cette constatation est navrante.

Pour revenir à la *North West Review* et pour prouver clairement au public la malhonnêteté de cette feuille, nous demandons à quiconque voudra le faire de relire nos paroles. Nous avions dit:

"Ces amendements sont un événement qui constitue une *évolution* décisive *vers les solutions* qui s'inspirent de la justice et des droits de la conscience". Un peu plus loin: "La mise en pratique de la loi révèlera peut-être *l'opportunité de certaines retouches*. Les parties intéressées—commissions scolaires et parents catholiques—demanderont peut-être au Département d'Éducation, ou même à la législature *de préciser davantage la portée du texte légal*." Et encore: "C'est un pas, et un grand pas, dans la voie de la restitution, dans la voie de la bonne entente, dans la voie de l'harmonie qui doit exister entre toutes les races".

"Nous l'acceptons cette loi comme un *à-compte* sérieux.

"Notre situation est devenue meilleure; la mentalité protestante *s'achemine* vers la vraie notion de nos devoirs de conscience".

"*Toutes nos revendications ne sont pas encore entendues. Il reste encore des difficultés.* Mais ces difficultés, seules la bonne volonté des hommes de toutes les religions et de toutes les races pourra les aplanir".

Tout notre article parle en ce sens. Et c'est cet article que la *North West Review* donne comme une opinion de notre part que la question des écoles est règlée et que *les catholiques du Manitoba ont leurs écoles séparées en entier, sauf le nom*.

Il est inutile d'y aller par quatre chemins: La *North West Review* commet une fausseté voulue.

Une feuille dévote comme la *North West Review*, qui clame toujours sa vertu, qui jeûne en public, qui se vêt de bure et qui affecte un si grand dévouement à la religion, pourrait commencer, non pas par être charitable, mais par respecter la *vérité*, la simple vérité.

La *North West Review* a l'air de se donner comme l'organe de la Fédération Catholique. Nous avons beaucoup de sympathie pour la Fédération Catholique—comme nous en avons, du reste, pour toute association qui désire sincèrement le bien; nous lui souhaitons, par conséquent, pour son succès, et pour le succès de la cause qu'elle défend, un organe moins étroit, moins malveillant, et plus droit.

Encore une fois la *North West Review* peut penser ce qu'elle voudra des amendements Coldwell ou de tout autre sujet d'ordre public, mais elle doit aux très respectables intérêts dont elle se constitue le défenseur—très pharisaïque du reste—de ne pas mentir

Pour notre part, on ne travestira plus notre pensée sans que nous remettions les choses au point.

UNE RECTIFICATION ET DES REFLEXIONS

Nos lecteurs liront avec intérêt l'article suivant, de l'*Evénement*, notre vaillant confrère de Québec.

De tout temps, il a été l'ardent défenseur de la minorité catholique du Manitoba; il est, de tous les journaux de la province de Québec, celui qui a le mieux et le plus justement apprécié le dernier acte de l'Hon. R. P. Roblin:

Nous avons reproduit d'un journal anglais une interview dans laquelle on faisait dire à M. Lavergne qu'il avait vu Mgr Langevin et que ce dernier était très satisfait. Or M. Lavergne déclare qu'on a dénaturé sa conversation et qu'on lui a fait dire le contraire de ce qu'il a dit. Nous nous faisons conséquemment un devoir de rectifier l'information qui a paru dans nos colonnes.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous ne voudrions pour rien au monde mettre dans la bouche de l'archevêque de Saint-Boniface des appréciations et des commentaires que Sa Grandeur n'aurait pas autorisés. Nous comprenons mieux que personne combien est délicate la situation de Mgr Langevin dans cette question des écoles. Il est l'indéfectible champion des droits de la minorité manitobaine, de ces droits, de ces franchises, de cette liberté, de cette autonomie scolaire qui ont été volés aux catholiques par la législation inique de M. Greenway, en 1890. Depuis qu'il a succédé à l'illustre Mgr Taché sur le trône archiépiscopal de Saint-Boniface, il n'a jamais cessé un seul instant d'en revendiquer la totalité ! Il a été la main persistante qui suspend la prescription du droit, le réclamant inlassable du redressement intégral et de la réparation complète. Et nous comprenons parfaitement que Mgr de Saint-Boniface ne peut être, ne peut se proclamer satisfait tant que la minorité n'aura pas été remise en possession de tout ce qui lui a été cyniquement enlevé il y a vingt-deux ans.

Nos lecteurs nous rendront ce témoignage que nous n'entendons pas jouer avec la question manitobaine. Nous leur exposons loyalement et concienciensement la situation. Nous nous sommes bien gardé de crier au lendemain des amendements Coldwell, que la question des écoles était réglée. Nous avons formellement déclaré qu'elle le sera seulement lorsqu'on aura rendu aux catholiques leur autonomie scolaire. Mais d'un autre côté, nous avons les yeux ouverts, et nous affirmons avec toute l'énergie d'une conviction raisonnée, que la législation votée à Winnipeg grâce à M. Roblin et aux ministres d'Ottawa, est une véritable législation réparatrice.

Nous avons étudié cette douloureuse question depuis vingt ans; nous en avons suivi toutes les phares, nous en avons traversé toutes les crises, nous en connaissons tous les dessous, et c'est en pleine connaissance de cause, avec la conscience d'être dans le vrai, dans le bon sens et dans l'équité, que nous saluons les amendements Coldwell comme une victoire réelle pour les catholiques manitobains Les correspondances chagrines, les dépêches malveillantes, les articles délibérément et gauchement pessimistes, les allusions qui ont l'intention d'être méchantes, ne nous feront pas dévier d'une ligne. Voici ce que nous tenons pour absolument vrai et absolument incontestable.

C'est pour venir en aide aux catholiques du Manitoba que les ministres fédéraux se sont mis en relation avec M. Roblin, grâce à l'occasion favorable offerte par l'annexion du Keewatin. C'est pour venir en aide aux catholiques du Manitoba que M. Roblin a préparé les amendements à la loi des écoles publiques. C'est pour venir en aide aux catholiques du Manitoba qu'il les a modifiés à leur demande. C'est pour venir en aide aux catholiques du Manitoba qu'il a travaillé son parti afin de les lui faire appuyer. C'est pour venir en aide aux catholiques du Manitoba qu'il les a fait adopter. Et c'est parce que les catholiques du Manitoba ont reconnu que ces amendements leur venaient en aide qu'il les ont favorablement accueillis, comme le prouvait cette dépêche du correspondant de "l'Action Sociale" datée du 8 avril courant: "Les amendements à la loi scolaire......ont été acceptés par le comité catholique et seront notés comme un commencement de justice."

Un commencement de justice! Nous prenons les propres termes du correspondant. Un commencement de justice, après quinze ans d'injustice, après quinze ans d'oppression, après quinze ans de reclamations vaines, c'est un événement heureux. Et l'on a le droit de s'en réjouir. Comment donc s'expliquer qu'on lui fasse, après coup, grise mine; qu'on s'acharne éperdument à en nier l'indéniable valeur; qu'on s'efforce, par la plus ingrate et la plus dangereuse des tactiques, d'en donner et d'en faire prévaloir l'interprétation la plus étroite et la plus désavantageuse, au risque de mettre en péril l'intérêt de la cause que l'on défend; qu'on essaye, en un mot, de mordre la main qui se tend pour nous secourir.

Si l'esprit de parti—pardon, si le parti pris nous défend de rendre justice à certains hommes, qu'on leur refuse passionnément tout mérite, si l'on veut. Mais, pour l'amour de Dieu, qu'on ne fournisse pas d'armes à l'hostilité vigilante, en soutenant qu'on n'a rien reçu quand on a reçu quelque chose, en maintenant avec opiniâtreté que la loi est anodine quand elle contient à coup sûr un redressement et une réparation.

Election Generale a Quebec

La province de Québec aura ses élections générales le 15 mai. Sir Lomer Gouin, le premier ministre, a fait dissoudre la Législature par le lieutenant-gouverneur, il y a déjà huit jours.

La lutte s'est engagée avec une rapidité et une vivacité extraordinaires. La proclamation était à peine lancée que les combattants étaient déjà aux armes.

On s'attend beaucoup, chez les conservateurs, à la défaite de sir Lomer Gouin et de son gouvernement.

Le chef de l'opposition, M. J. M. Tellier, est un homme dont le nom seul est un magnifique drapeau. M. Tellier, encore jeune, est un parlementaire d'une haute valeur: c'est un orateur à la dialectique serrée; sa probité, sa droiture d'intention, son honorabilité lui ont mérité le respect de ses adversaires et la confiance de ses amis.

M. Tellier a confié le commandement des forces oppositionnistes du district de Québec à M. Armand Lavergne.

M Lavergne promet à M. Tellier 18 sièges sur 22 dans le district de Québec.

Dans Montreal et le district des Trois-Rivières la lutte est aussi très ardente.

LE "TITANIC"

Les victimes du "Titanic" ne seront pas mortes en vain: une indignation générale, des protestations véhémentes s'élèvent de toutes parts contre la négligence criminelle de la compagnie et la sottise féroce des lois maritimes anglaises réglementant le nombre des appareils de sauvetage à bord des bâtiments de la marine marchande.

Ces lois ne visent que les bâtiments jaugeant au plus 10,000 tonnes. Au-dessus de 10,000, le ministère du commerce de Londres ne connait plus rien. Le tonnage des bâtiments qui visitent les ports de l'Empire britannique a grandi de 10,000 à 46.000 tonnes, peu importe aux ronds de cuir de Londres; il a fallu la perte totale du "Titanic" jaugeant 46,000 tonnes pour leur apprendre que les 4,000 passagers que pouvait porter ce géant n'auraient pu être sauvés dans les cinq milles pieds cubes d'embarcations que la loi imposait au "Titanic"

Car il parait que c'est le volume maximum que doivent avoir, ensemble, les embarcations de sauvetage des navires de dix mille tonnes et au-dessus. Et il s'est trouvé, à Londres, un cockney quelconque pour télégraphier au monde entier que la ligne White Star ne saurait être blâmée de n'avoir eu que quatorze bateaux de sauvetage, attendu que ces bateaux cubaient 9,702, alors que la loi n'exigeait du "Titanic" qu'un nombre de canots de sauvetage cubant ensemble 5,000 !

Le luxe inutile du "Titanic", la surface consacrée à l'installation encore plus inutile de fantaisies de millionnaires prenant la place d'espaces dans lesquels on aurait pu installer des canots sont dénoncés et rendus responsables de la perte de la plus grande partie des passagers.

"Moins de trottoirs pour les millionnaires et plus de canots de sauvetage", dit avec raison un capitaine au long cours dans une correspondance indignée.

Quant à l'emplacement et la mise à l'eau de ces canots, la marine marchande, anxieuse de multiplier "les trottoirs de millionnaires", c'est-à-dire les ponts de promenade, en est restée ou à peu près aux installations d'antan. Alors ces canots étaient placés sur le pont; en augmentant le nombre des ponts on a continué à laisser ces canots sur le pont supérieur, ce qui fait que les quatorze canots de sauvetage du "Titanic" se trouvaient à quarante ou cinquante pieds du niveau de la mer Qu'on se figure des chaloupes contenant soixante-cinq personnes descendues à la mer de cette hauteur, pendant que le navire est battu par la mer !

De vieux loups de mer protestent publiquement contre la perpétuation d'un pareil système, affirmant que les appareils de sauvetage seraient d'un maniement plus facile, d'une efficacité plus grande, s'ils étaient placés plus près de l'eau et que seul le désir des compagnies de consacrer le plus grand nombre de ponts et le plus d'espace possible aux "trottoirs de millionnaires" limite le nombre des bateaux de sauvetage.—*La Patrie.*

Le Monument de Georges-Etienne Cartier

Cartier ! tu combattis toujours franc et sans dol;
La majesté du temps sur ton rêve est passée;
L'avenir connaitra ta profonde pensée,
Car dans l'azur des cieux ta gloire a pris son vol !

Maintenant que l'Histoire a flagellé l'Envie
Dont la lèvre hideuse affligea ta fierté,
Elève sur l'autel de la postérité,
En leçon pour nos fils, l'exemple de ta vie.

Grand cœur que l'idéal a fait seul palpiter
Plus haut que l'intérêt matériel de l'heure,
Dans le temps écoulé ton œuvre qui demeure,
Nargue les fronts étroits qu'il te fallut dompter.

Sur nos frères lointains quand l'injustice tombe,
Puisse ton souvenir nous mener au combat,
En ces jours de bassesse où plus d'un rénégat
Ose se réclamer de ton cœur sur ta tombe !

Sous tes traits, ô grand homme, à la face du ciel,
C'est l'antique droiture et la chevalerie,
L'honneur, le dévouement, c'est toute la patrie
Qu'un sculpteur fixera dans le bronze éternel....

Muse, clame son nom dans tes apothéoses !
Que tes rayons soient doux à sa pierre, ô soleil !
Enfants, par vos chansons, allégez son sommeil !
Hommes, brûlez l'encens ! Femmes, jetez des roses !

CHARLES GILL.

La Catastrophe de l'Ocean

Le naufrage du Titanic pèse encore tristement sur les cœurs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner la relation de la catastrophe telle que l'ont vue les victimes elles-mêmes:

New-York, 19.—A l'arrivée du steamer "Carpathia", le comité des survivants du désastre a communiqué à la presse le rapport suivant:

"Nous, les soussignés, passagers survivants du steamer "Titanic", afin de prévenir tous les rapports sensationnels ou exagérés, estimons qu'il est de notre devoir de donner à la presse un rapport des faits dont nous avons eu connaissance et que nous croyons vrais.

" Dimanche, le 14 avril 1912, vers 11.40 heures p. m., pendant une nuit froide et étoilée, mais sans lune, et une mer calme, le steamer a frappé une banquise (iceberg) qui avait été signalée au timonier par la vigie, mais trop tard pour éviter la collision. Des mesures furent prises pour connaitre l'étendue des dommages et sauver les passagers ainsi que le vaisseau. Ordres furent donnés de se munir de ceintures de sauvetage et de lancer les chaloupes à la mer.

"Le steamer a sombré à 2. 20 heures a. m., lundi, et les signaux de détresse ordinaires avaient été faits par la télégraphie sans fil, et des fusées avaient été lancées du vaisseau par intervalles.

"Heureusement, le marconigramme a été reçu par le steamer "Carpathia" de la ligne Cunard, vers minuit, et le steamer arriva sur le théâtre de la catastrophe vers 4 hrs a. m., lundi.

"Les officiers et les membres de l'équipage du "Carpathia" s'étaient préparés toute la nuit pour sauver les survivants et leur assurer du confort et ceux-ci furent reçus a bord au milieu des plus touchantes marques d'attention, sans égard à la classe respective de chacun Les passagers du "Carpathia", les officiers et les homes de l'équipage donnèrent leurs cabines, et s'empressèrent, avec un dévouement qui fait honneur à tous, de fournir aux naufragés des vêtements et tout le confort possible.

"Le certificat de l'English Board of Trade concernant le nombre des passagers que pouvait prendre le "Titanic", le fixe à environt 3,500. Le même certificat détermine des accommodations de sauvetage pour environ 950 personnes, comme suit: 14 grandes chaloupes de sauvetage, deux chaloupes plus petites et quatre embarcations insubmersibles. Il y avait appremment des ceintures de sauvetage pour tout le monde à bord.

"Le nombre approximatif des passagers à bord du "Titanic", lors de la collision, était comme suit: 1ère classe, 330 ; 2e classe, 320; 3e classe, 750. Total, 1,400.

"Recueillis par le steamer "Carpathia": 1ère classe, 210; 2e classe. 125; 3e classe, 200 ; officiers, 4; marins, 39; serviteurs, 96; chauffeurs, 71; soit 210 hommes d'équipage. Le total des personnes sauvées, soit 745, est

A suivre sur la 2me page

La Catastrophe de l'Océan

Suite de la 1ère page

environ 60 p. c. de la capacité maximum des embarcations de sauvetage.

"Nous estimons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention du public sur l'insuffisance des appareils de sauvetage nécessaires sur un vaisseau moderne de passagers et nous recommandons que des mesures immédiates soient prises à l'effet d'obliger les steamers de passagers à avoir un nombre suffisant d'embarcations de sauvetage pour accommoder le nombre maximum des passagers qu'ils peuvent porter. Les faits suivants ont été observés et doivent être pris en considération à ce sujet: L'insuffisance de chaloupes de sauvetage, de radeaux, etc; le défaut de marins entraînés au service du sauvetage; pas assez d'officiers pour faire exécuter les ordres donnés de la passerelle et pour surveiller et contrôler le lancement des chaloupes de sauvetage; absence de lumières de recherche (searchlights)

"Les règlements du Board of Trade permettent trop de monde sur chaque chaloupe pour que celle-ci puisse être manoeuvrée d'une façon satisfaisante. Sur le "Titanic", le pont portant les embarcations de sauvetage était à 75 pieds au-dessus de l'eau, et conséquemment, les passagers qui devaient embarquer dans ces chaloupes, avant la mise à la mer, nuisaient à la manœuvre et empêchaient l'embarquement du nombre maximum de passagers sur chaque embarcation. Ces embarcations devraient être en tout temps pourvues de provisions, d'eau, de lampes, de compas, de lumières, etc. Les exercices de sauvetage devraient être plus fréquents. Réduction de la vitesse dans la brume et la glace, afin que, dans le cas d'une collision, il y ait moins de dommages possibles En terminant, nous suggérons l'institution d'une conférence internationale pour recommander l'adoption de lois uniformes pourvoyant à la sureté de tous en mer, et nous prions le gouvernement des Etats-Unis de prendre l'initiative de ce mouvement au plus tôt possible."

Ce rapport est signé par Samuel Goldenburg, président et les membres d'un comité d'environ 25 passagers.

* * *

New York, 9.—Un passager du "Carpathia" a fait le récit suivant:

"Je fus éveillé vers minuit et demi par une commotion sur le pont qui me parut inaccoutumée, mais il n'y avait pas d'excitation, et comme le navire était en marche, je me remis à dormir, pour m'éveiller de nouveau à 3 heures. Là, je m'aperçus que le paquebot était arrêté, et je montai sur le pont. Le "Carpathia" avait changé sa course. Des chaloupes de sauvetage étaient en vue et commençaient à arriver. Bientôt, une par une, elles arrivèrent à notre côté. Il y en avait 16 en tout, et le transbordement des passagers était pitoyable.

On aidait les adultes à monter les échelles de cordes par des amarres attachées sous les bras. Les enfants et les bébés étaient hissés au pont dans des sacs. Quelques-unes des chaloupes étaient remplies, d'autres ne l'étaient pas à moitié, ce que je n'ai pas compris. Quelques personnes étaient en costume de soirée, d'autre en robe de nuit et enveloppées dans des couvertures de lits Il y avait aussi des immigrants de toutes sortes. Tous se précipitaient au salon sans distinction pour y aller prendre un déjeuner chaud Ils avaient été dans les chaloupes ouvertes pendant quatre et cinq heures, à l'air le plus glacé que je n'aie vu. Il y avait des maris sans femmes des femmes sans maris, des enfants sans parents. Mais il ne se fit pas de scènes. Presque personne ne parlait. On semblait comme abasourdi.

"Immédiatement après le déjeuner, des prières ont été faites dans le salon. Une femme était morte dans une chaloupe, trois autres moururent une fois montées à bord. Leurs corps furent jetés à la mer à cinq heures de l'après-midi. Aucun des passagers n'ayant d'autres vêtements que ce qu'il avait sur lui, un comité de secours se forma et les passagers leur fournirent tout ce qu'il leur fallait immédiatement.

L'ENGLOUTISSEMENT

"Lorsque les chaloupes s'éloignèrent du "Titanic", le paquebot était brillamment illuminé, la fanfare jouait à l'intérieur et le capitaine donnait des ordres sur le pont. La proue était submergée et la quille montait haut au-dessus de l'eau. Soudain le navire sembla se rompre en deux. En un clin d'oeil tout disparaissait. Les survivants étaient si proches que tous craignirent de voir leurs chaloupes chavirer dans l'immense remou qui se produisit. Il devait y avoir une grande soirée à bord le soir suivant. En retournant à New-York, nous avons passé près d'un champ de glace qui paraissait sans limites. Aussi loin que l'oeil pouvait voir, il n'y avait pas de flots bleus au nord. A un moment, je comptai 13 banquises.

Vente pour pres de $200.000

Messieurs Gevaert et Deniset nous annoncent les ventes suivantes durant cette dernière quinzaine:

10 acres à Transcona en face de la station du C. N. R., vendus à Messieurs Félix Cottonier et Pierre Bossuyt, pour $20.000

20 acres sur la route de Springfield vendus $22.000, à un syndicat canadien-français.

317 acres comprenant les lots 209, 210, 151, 152, 173, 174, 187, 188, „Roman Catholic Mission property," plan 4?8, achetés par un syndicat composé de la J. H. Tremblay Co., Ltd, de Noel Bernier, E. Coutureet R. H. Metcalf.

Messieurs Gevaert et Deniset ont conservé un intérêt dans cette transaction, qui dépasse les $100.000.

En outre divers lots de ville à Norwood et à St. Boniface dans les plans 1441, 1201 et 1357.

Les affaires immobilières sont actives également à Transcona où la société Gevaert et Deniset a vendu une vingtaine de lots la semaine dernière, entre autres 16 lots à un syndicat composé de Alphonse Decaigny, Jules Bekaert et Cyrille Decreane.

THE LIQUOR LICENSE ACT

The following applications for Renewal of Liquor Licenses and new Licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for Liquor District No 4, at Winnipeg, in the office of the Chief License Inspector, at the hour of 3 P. M., on Monday, the 20th day of May A. D. 1912.

G. H. Lambert, The Benard Hotel, Elie
J. B A. Houde, The Giroux Hotel, Giroux.
Alexandre Ar in, The Dawson Hotel, Lorette.
Horace Robert, The Niverville Hotel, Niverville.
Augustave Rougeau, The Otterburne Hotel, Otterburne
Bonin & Blanchette, The Canadian Northern Hotel, Ste. Anne.
Hector Maranda, The Commercial Hotel, St. Claude.
Louis Poulin, Belle Vue Hotel, St. Malo.
Ernest L'Heureux, The St. Pierre Hotel, St. Pierre.
Thomas Evoy, The Queens Hotel, Transcona
J. H. Gordon, The Springfield Hotel, Transcona.
L. Vivian, The Transcona Hotel, Transcona.
T. Finkelstein, Wholesale License, Transcona
J. D. Lyons, Wholesale License, Transcona.
Jacob Saltman, Wholesale License, Transcona.
Adele Shragge, Wholesale License, Transcona.
P. Villeneuve, Wholesale License, Transcona.
George Vivian, Wholesale License, Transcona
Peter Owens, The Woodridge Hotel Woodridge.
Levin & Tobias, The Norwood Hotel, St. Boniface.
S. Stockhammer, The Canadian Northern Hotel, St. Boniface.
Joseph Couture, The Couture Hotel, St. Boniface.
Frank Savoie, The Quebec Hotel, St. Boniface
George Ireton, The St. Boniface Hotel, St. Boniface.
Clovis DeGagne, The St. George Hotel, St. Boniface
Samuel Taylor, The Stock Yards Hotel, St. Boniface.
F. X. Lavoie, Wholesale License, St. Boniface.

Dated at St. Boniface, this 24th day of April A. D. 1912.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector

MARIAGE

Le 16 avril, M. Joseph-Alcide-Henri-Victor Beaugrand dit Champagne, de St-Norbert, Man conduisait à l'autel Melle Rose-Anna Lafond de St-Hyacinthe de Lasalle.

La marié portait une magnifique toilette aux couleurs rose et champagne. Heureux présage un soleil radieux et un ciel sans nuage. Nos vœux de bonheur à l'heureux couple.

—On demande une fille "cash girl". S'adresser à M. J. B. Lauzon, 339 Avenue William, Winnipeg.

—On demande a acheter un lot vacant sur la rue Masson. S'adresser immédiatement au MANITOBA.

Ne soyez pas surpris si vous avez une attaque de rhumatisme ce printemps. Frottez seulement les parties affectées avec l'Onguent Chamberlain et le mal disparaîtra rapidement. En vente chez R. A. McRuer.

Soumissions

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour bâtisses" seront reçues jusqu'à midi, mai le 1er 1912, pour l'érection des bâtisses suivantes sur la moitié nord de la section 11, township 20, rang 17, à l'Ouest du second méridien près de la ville de Punnichy, Saskatchewan, pour l'agence de Touchwood Hills, savoir.

Residences pour l'agent des Sauvages,
Residence pour le commis,
Residence pour le charretier,
Bureau et entrepot combinés,
Ecurie.

On peut examiner les plans et devis aux bureaux de postes à Wadena, Foam Lake, Lestock, Punnichy, Semans, Watrous, Fort Qu'appelle, Indian Head, et au bureau de l'agent à Kutawa; et au bureau des affaires des Sauvages à Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepte, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p.c du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

Le soumissionnaire livra donner le coût pour chaque bâtisse séparément, concernant l'excavation la maçonnerie, la menuiserie, ferronnerie, plombage, l'appareil de chauffage, couverture, le metal, plâtrage, la peinture et tout autre materiel requis.

Toute ces bâtisses devront être complétées pour le 1er octobre 1912

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal, ne sera pas payée.

J. D. McLEAN

Asst. député et secretaire du département des Affaires des Sauvages

Ottawa, 21 Mars, 1912.



Erection d'un monument a la mémoire de FEUE SA MAJESTE LE ROI EDOUARD VII le gouvernement du Domion du Canada

Conditions du Concours

CONCOURS DE SCULPTURE pour un monument qui sera érigé à Ottawa, Canada à la memoire de Feue Sa Majeste le Roi Edouard VII.

(1) Le ministère des Travaux Publics du Canada invite les artistes à concourir pour l'érection d'un monument à Feue Sa Majesté le Roi Edouard VII

(2) Une fois achevé et érigé à l'endroit indiqué, le monument ne devra pas coûter plus de $35,000, y compris le socle, à partir du niveau de la surface du sol.

(3) Ne pourront concourir que les artistes, qui sont des sujets britanniques résidant dans l'Empire Britannique, et les artiste qui sont sujets britanniques de naissance résidents dans un pays étranger.

(4) Le monument sera placé sur la propriété du gouvernement à Ottawa, mais l'endroit précis sera choisi plus tard.

(5) Les concurrents devront soumettre à l'examen des maquettes en plâtre, modelées à une échelle uniforme d'un pouce et demi (1½ p) au pied. Un mémorandum de la maquette devra accompagner chaque modèle. Aucune devise ou marque distinctive ne sera inscrite sur la maquette ou le memorandum. Le concurrent enverra son nom dans une enveloppe cachetée, sans marque distinctive.

(6) L'auteur de la meilleure maquette sera chargé de l'érection du monument. Le concurrent qui aura mérité le deuxième prix recevra $1,000.00.

(7) Toutes les correspondances se rattachant à ce concours devront être adressées au Secrétaire du ministère des Travaux Publics, Ottawa, Canada Toutes les maquettes seront expédiées à M. Eric Brown, Conservateur de la Galerie Nationale des Arts, Ottawa, Canada.

Les maquettes devront être livrées avant le 1er octobre 1912. Elles ne seront pas exposées publiquement avant l'adjudication du contrat et des prix. Les concurrents devront payer les frais d'envoi des maquettes et du mémorandum qui les accompagnent. Après le verdict du jury, les maquettes seront expédiées aux concurrents au frais du ministère des Travaux Publics, mais au risque des dits concurrents.

On donnera avis de ce verdict à chacun des concurrents.

Si le ministère l'exige, l'heureux concurrent fournira une garantie d'exécuter les travaux pour la somme ci-haut mentionnée

Par ordre

R. C. DESROCHERS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics.

Ottawa, le 2 avril 1912

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication—20679.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION.—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 6 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées pour Homesteads:

Township 29, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 33, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 21, Rang 3 Est du Méridien Principal.

Township 26, Rang 4 Est du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, ce deuxième jour d'avril 1912.

L. Rankin.
Agent.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Guilbault & Cie., entrepreneurs, faisant affaires dans la Cité de St. Boniface, Province de Manitoba ont vendu leurs affaires à la Guilbault Company Limited et que tous les comptes qui peuvent être dûs par Guilbault & Cie., devront être présentés à la Compagnie soussignée, et que tous les comptes dûs à Guilbault & Cie ont été transférés à la Compagnie soussignée à laquelle ils sont maintenant payables.

Daté à St. Boniface, ce deux avril 1912.

(Signé)

THE GUILBAULT COMPANY LIMITED

Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 8 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la dispositions du public qui pourra faire ses entrées comme Homesteads;

Township 27, Rang 2, à l'Est de 1er Méridien.

Daté à Winnipeg, ce quinzième jour d'avril 1912.

L. RANKIN,
Agent.



Soumissions.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe: "Soumissions pour bâtisses d'école, Réserve de Little Pines," seront reçues jusqu'à midi, mai le 6, 1912 pour l'érection d'une résidence pour l'instituteur et d'une maison d'école sur la réserve de Little Pines, Saskatchewan.

On peut examiner les plans et devis au Bureau de l'Agence des Sauvages, Battleford, Sask; à l'Agence des Sauvages à Duck Lake; au bureau de M. W. J. Chisholm, Inspecteur des Agences des Sauvages, à Prince Albert, et au Bureau des Affaires des Sauvages à Winnipeg. Les soumissions devront être pour les deux bâtisses complètes. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant declinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée. Toute insertion non-autorisée de cette annonce dans aucun journal, ne sera pas payée.

(SIGNÉ)

J. D. MCLEAN

Asst député et secrétaire au Département des Affaires des Sauvages,

Ottawa.

Mars le 29, 1912.

L'acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township dix-huit, rang un à l'est du Méridien Principal et dans le Township huit, rang douze à l'ouest du Méridien Principal, telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage original des dits townships ont disparu et demandant un nouvel arpentage. Toute personne qui prétendrait connaître la position de un ou plusieurs des jalons d'arpentage des terres qui doivent être ré-arpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettre enrégistrée adressée au ministre de l'Intérieur le ou avant le 21 mai 1912.

(SIGNÉ)

E. DEVILLE

Arpenteur général des Terres du Dominion.

Ottawa, Ont.

Mars le 26, 1912.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead, Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra resider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Soumissions

Des soumissions cachetées et marquées "Tender for Plumbing and Dormitory Building" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi samedi le 27 Avril, pour plombage de chauffage et ventilation requis pour un dortoir au Collège Agricole à St Vital.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de l'Architecte Provincial No, 261 Rue Fort Winnipeg. Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté au Montant de 5 par cent de la soumission; le dit chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat ou néglige de terminer le dit contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions seront nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL.

Ministre des Travaux Publics

Winnipeg 15 Avril 1912

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,

Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration

Winnipeg, Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées adressées: "Pour provisions et diverses marchandises, à l'usage de la Police Montée des Provinces d'Alberta et de la Saskatchewan et adressées au sousigné seront reçues jusqu'à midi mardi, mai le 14, 1912.

On peut avoir des formes imprimées renfermant tous les renseignements quant aux articles et aux quantités requises en s'adressant à n'importe quel poste de la Police Montée dans ces provinces, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera acceptée à moins d'être faite sur ces formes imprimées.

La plus basse ou aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cheque accepte fait sur une banque canadienne, ou une traite, pour un montant égal à 5 p. c. de la valeur totale des articles couverts par la soumission; ce chèque ou cette traite sera confisqué si le soumissionnaire accepté refuse de remplir son contrat, sur demande, où s'il l'exécute mal. Si le soumissionnaire n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Aucun paiement ne sera fait à aucuns journaux qui insèreront cette annonce sans en avoir d'abord obtenu l'autorisation

LAURENCE FORTESCUE,

Assistant Contrôleur,

Ottawa, April 1, 1912

Soumissions

POUR UN REMBLAI EN CIMENT

Des soumissions cachetées et marquées "Tenders for Concrete Culvert," seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, samedi, le 27 avril pour la construction de trois remblais en ciment sur le chemin de Pembina dans la municipalité de St-Vital.

Les plans et devis peuvent être vus au Département des Travaux Publics, bâtisse du Parlement, Winnipeg, Man.

Un chèque accepté au montant de 5 pour cent devra accompagner chaque soumission.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,

Ministre des Travaux Publics,

Winnipeg, Man., 17 avril 1912

ŒUFS DE PAQUES

Pour cadeau de Pâques, je veux,
Mon enfant, te donner trois œufs.

Le premier œuf est d'un beau bleu,
D'un bleu de douceur et de fête;
D'un bleu profond, qui semble un peu
D'azur où le ciel se reflète..

Pour cadeau de Pâques, je veux,
Mon enfant, te donner trois œufs.

Le second œuf est d'un beau blanc,
D'un blanc aussi blanc que l'hermine
Ou que la neige étincelant
Sur l'humble toit d'une chaumine..

Pour cadeau de Pâques, je veux,
Mon enfant, te donner trois œufs.

Le troisième œuf est rouge sang,
Rouge de noblesse et de gloire,
Rouge vibrant et frémissant
Comme un souffle de la Victoire.

Pour cadeau de Pâques, je veux,
Mon enfant, te donner trois œufs.

Sur l'œuf bleu j'écris: "Charité !"
Sur l'œuf blanc j'écris: "Confiance !"
Sur l'œuf rouge j'écris: "Fierté !"
Et sur tous les trois j'écris: "France !"

Pour cadeau de Pâques, je veux,
Mon enfant, te donner trois œufs..

JACQUES NORMAND.

Le Congres de Quebec

Dimanche dernier 21 avril le P. Théophile Hudon visitait les paroisses de Saint-Pierre et Saint-Malo. Voici les noms des membres.

Saint- Pierre: membre bienfaiteur: Rév. Jean Marie Jolys; membres titulaires: Albert Préfontaine, M. P. P. Rodolphe de Lorimier, médécin; J. E. Arpin; Ferdinand Marcotte; Ovide Préfontaine; Ferdinand L'heureux; George Latreille; Adélard Latreille; Arsène Lauzière; Olivier Joubert-Henri Carrières; Noel Tétrault; Louis Lambert; Ernest Hébert; Eusèbe Tétrault; Pierre Des jardins; Gédéon Brisson; Paul Turenne; Joseph-Eméry Turenne; Jean-Léon Gagné; Émery Turenne; Joseph Préfontaine; Adhémar Renouard; Ed. Dumesnil; Xavier Joubert; Victor Lenoir; Roger Moufflier;

Membres adhérents; Arthur Laroche; Xavier Tétrault; Napoléon Lacasse; Charles Tétrault; Stanislas Larivière; Louis-Élie Carrière; Joseph Labonté.

Saint-Malo:membres titulaires: Évariste Hébert; Aimé Gosselin; Louis Tétrault: Achille Hogue; Joseph Forest; Domina Maynard; membres adhérents; Remi Gosselin; David Morin; Louis Pilotte; Léger Lambert.

Le P. Adélard Dugré et le docteur Lachance ont adressé la parole à Sainte-Agathe. Les paroissiens ont répondu généreusement à l'appel. Nous publierons la liste des membres la semainne prochaine Le docteur Bonin a été choisi comme délégué de la paroisse pour la nouvelle fédération catholiques en voie de fomation.

La paroisse Saint-Pierre possède une caisse scolaire d'un type spécial qui donne satisfaction.

Corps d'Artillerie a St-Boniface

A la demande qui lui en a été faite, le département de la Milice autorise la formation d'un corps d'artillerie à St-Boniface.

Officiers: Commandant-major Dr Lachance, capitaine, Dr Lambert; lieutenants: M. Bourque, M. Albert Auger.

Le recrutement de cette batterie se fera parmi les jeunes Canadiens-français de Winnipeg et de St-Boniface.

Ceux qui désirent s'enrôler sont priés de faire leur demande au plus tôt; ils voudront bien s'adresser aux officiers plus haut nommés.

Officiers du Club Cartier pour 1912

Président M. S. J. Dussault
1er Vice Pré. Jos. Baril
2e Vice Présd H. Cusson
Sect. C. A. Lambert
Tresorier C. Dussault
Comité J. C. Smith G. Trudeau J. B. Leclerc J. Benoit

A l'assemblée tenue hier soir il a été décidé de ne plus vendre de spiritueux.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande un garçon pour apprendre l'imprimerie s'adresser au MANITOBA.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Delorme 561 Rue Furby Winnipeg.

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—A vendre un lopin de terre en dehors de la ville. S'adresser à M. Joseph Hebert, St-Boniface

—On demande une servante S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35, rue Dumoulin, St-Boniface

—Maison à louer, No. 150 rue Notre-Dame, Saint-Boniface. S'adresser à Guilbault & Cie. Téléphone Main 604.

—Perdu sur la rue Provencher une petite chaine en or avec médaillon. Prière de le rapporter à nos bureaux pour récompense.

—Mme Bertrand, épouse de M. Zotique Bertrand, est de retour de Montréal, où elle s'était rendue à l'occasion de la mort de son père, M. le capitaine Boucher.

—L'addition que M. Stockhammer fait actuellement construire à l'Hôtel C. N. R, dont il est le propriétaire, fera de cet hôtel un des plus grands de St-Boniface Un restaurant où vous pourrez vous procurer des repas à la carte sera attaché à cet hôtel.

"Mon petit garçon avait un gros rhume. On me conseilla le Remède de Chamberlain pour la toux; et avant d'avoir épuisé une petite bouteille mon petit garçon se portait aussi bien que jamais." écrit madame H. Silks, 29 Dowling Street, Sydney, Australia. Ce remède est en vente chez R A. Mc Ruer.

—MM Langlois et Perron viennent de faire l'acquisation pour la somme de $12,500 de l'hotel Elie à Elie, qui appartenait à MM. Roy & Lambert. Cette vente s'est faite par l'intermédiare de M. J. B. Joyal. M. Joyal a aussi vendu pour la somme de $1365 un lot, sur la rue Deschambault: Acquéreur: M. Rodrigue Clement.

—Cette semaine au Théâtre Walker Comedie musicale "Alma where do you live" il y aura matinée samédi. Avril le 29-30 et Mai 1 "Excuse me" comédie moderne présentée pour la première fois dans Winnipeg, la comedie se passe dans un char dortoir Pulman- Le drame français "Madame X" est à l'affiche pour le 2-3 et 4 mai prix de 25c à $1.50

—Le R. P. Portelance, O M. I. curé de la paroisse du Sacré-Cœur, et M. J. T. Dumouchel sont partis pour un voyage en France. Le R. P. Portelance ira refaire sa santé dans les Pyrénées. Les paroissiens du Sacré-Cœur ont donné un diner d'adieu à leur distingué curé lundi soir; tous ont affectueusement souhaité au R. P. Portelance un complet retour à la santé. S. G. Mgr l'Archevêque assistait à ce banquet.

—M. l'abbé Demunter a prêché un magistral sermon dimanche, à la cathédrale. L'éloquent prédicateur avait pris pour thèmes que toutes les civilisations antérieures au Messie avaient fait banqueroute, après des fortunes et des carrières variées. Le Messie, la Rédemption et la Révélation, qui ont produit le christianisme et la civilisation chrétienne, ont donné au monde l'achèvement, même purement intellectuel, qui lui manquait. Le prédicateur a apporté au développement de ce sujet colossal une puissante dialectique et une phase très heureuse.

Chronique de la Province

FEU M. SIDGEFROID BOITEAU.

Letellier, Man. 23 Avril 1912. La paroisse de Letellier vient d'être plongée dans le deuil par la mort de M Sidgefroid Boiteau, fils de M. Jhon Boiteau.

Ceux qui ont connu le défunt seront surpris d'une telle nouvelle. Ce jeune homme de 23 ans, il y a trois semaines, plein de forces et plein de vie, a été enlevé par la cruelle fievre typhoide.

Sidgefroid, comme on se plaisait à le nommer, était aimé de tout le monde. Son bon cœur, ses riches et solides qualités de bon chrétien et de brave citoyen, avaient vite gagné les sympathies de ceux qu'il l'approchaient.

Le service funèbre qui a eu lieu à 10 hrs du matin, à l'église paroissiale, a été chanté par M. le curé N. Jutras, l'oncle du défunt. L'église était remplie de fidèles.

Les porteurs étaient Messieurs Ernest Jutras, Norbert Jutras, Horace Dansereau, Georges Robert, Alexandre Ayotte et Edmond Comeau.

Le regretté défunt laisse son épouse et deux jeunes enfants pour pleurer sa perte.

A M. John Boiteau, père du defunt, à l'épouse du cher disparu ainsi qu'à toute la famille en pleurs, nos plus sincères condoléances.—*Communiqué.*

NAISSANCE

Hier, le 23, madame Bernier, épouse de M. Joseph Bernier, M. P. P., un garçon.

Vous ne trouverez rien de supérieur à l'Onguent de Chamberlain, pour le rhumatisme. Essayez-le et vous constaterez combien rapidement il guérit En vente chez R. A. McRuer.